

Une nouvelle étape dans l'étude de faisabilité d'un projet à Davignac et Péret-Bel-Air

Publié le 05/07/2014



C'est sur le site boisé du Puy Péret que le groupe Valeco a étudié la possibilité d'implanter un parc éolien. © ussel

Le projet d'un parc éolien à Puy Péret, sur Davignac et Péret-Bel-Air, avance. Les dossiers administratifs sont consultables par le public.

De 2000 à 2009, le projet d'un parc éolien sur le site de la Blanche avait mobilisé des élus et habitants des communes de Davignac, Péret-Bel-Air et Ambrugeat, sans avoir pu, après divers rebondissements, obtenir les autorisations d'implantation.

Un autre porteur de projet, le groupe Valeco, a repris l'idée dans ce secteur mais en repartant de zéro : il a étudié à nouveau le potentiel éolien sur le site de la Blanche mais aussi sur trois autres sites proches. Après les premières analyses, trois ont été abandonnés. Sur le quatrième site, le Puy Péret, à cheval sur Davignac et Péret-Bel-Air, à 910 m d'altitude, l'étude s'est poursuivie autour d'un parc de cinq machines.

Sur le site forestier, une des zones favorables au schéma régional climat air énergie, une machine a dû être abandonnée pour des contraintes paysagères. Au final, le projet comprend donc quatre machines prévues sur des terrains privés et communaux, la maison d'habitation la plus proche étant située à 571 mètres. Les éoliennes de 2,4 MW de puissance chacune, seraient raccordées au poste de transformation d'Egletons à 11 km. « La production énergétique qui serait obtenue, équivalente à celle de près de 8.000 ménages hors chauffage, contribuerait à satisfaire les objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique car elle est exempte d'émissions de CO2 », explique Aurélien Combret, chef de projets à Valeco.

Pour ce projet compatible avec les règles d'urbanisme des deux communes, des études ont établi les incidences possibles sur la faune, la flore, les nuisances sonores et visuelles, mais également les dangers techniques éventuels... Un dossier de 500 pages présentant toutes les données et résultats obtenus et qui seront analysés par divers organismes pour les autorisations, est actuellement consultable dans les deux mairies (*).

« Ce n'est pas une étape obligatoire mais nous avons voulu informer les habitants et leur permettre de s'exprimer, précise Aurélien Combret. Les demandes du permis de construire et d'exploitation devraient être déposées à l'automne »æ enclenchant ainsi la procédure administrative qui peut prendre plusieurs mois ou années.

(*) Les dossiers administratifs sont encore visibles aujourd'hui et mardi 8 juillet de 10 heures à 12 heures à la mairie de Péret-Bel-Air, et lundi 7 juillet de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures à Davignac. Un représentant de la société Valeco sera présent lundi et mardi pour répondre aux questions.

Christine Moutte